

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE
SEANCE VENDREDI 2 SEPTEMBRE 2022**

CONSEILLERS MUNICIPAUX :
EN EXERCICE : 15
PRÉSENTS : 13
Procurations : 2
Absent : 0

L'an deux mille vingt-deux et le deux septembre à vingt heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Samuel SOULIER, Maire de SAINT-ALBAN-SUR-LIMAGNOLE.

Présents : SOULIER Samuel, Maire, BALMADIER André, BECHETOILLE Xavier, CHAMPREDON Éric, CONSTANT Sandrine, DOLADILLE Damien, DOMEIZEL Emilie, GOEURY Béatrice, PAGES Anne, PANTEL Emilie, PARENT Philippe, RODIER Sylvain, TREBUCHON Géraldine.

Présents par procuration : Madame Anne SOULIER à Madame Sandrine CONSTANT, Monsieur Jean-Marie BRUNET à Monsieur Xavier BECHETOILLE.

Absent : Néant

Secrétaire de séance : Madame CONSTANT Sandrine

14 – OBJET : EQUIPEMENTS DU COMPLEXE SPORTIF DE LA BAÏSSE

Tranche 1 : construction et aménagement d'un circuit « pumptrack »

Tranche 2 : construction et aménagement d'un terrain multisport et d'un plateau fitness

La Commune de Saint-Alban-Sur-Limagnole a toujours été, à son échelle, innovante au niveau de ses équipements sportifs, collectifs ou encore de loisirs.

Notre collectivité de 1350 habitants répartis sur un territoire rural de 51 km² en périphérie du bourg de Saint Alban, est dotée de tous les commerces (boulangerie, boucherie, pharmacie...), d'artisans (maçon, électricien, plombier...), d'hébergements nécessaires à l'activité touristique (bar, restaurants, gîtes...), également des professionnels ainsi que des structures sanitaires et sociales de santé (médecin, infirmières, kiné, ostéopathe, EHPAD, EPSM, résidences seniors,...) avec de plus un tissu associatif très important.

Outre, les infrastructures liées à la vie quotidienne, notre bourg possède de nombreux équipements sportifs ou de loisirs afin que tous les usagers résidents ou de passages puissent s'adonner à leurs activités favorites.

À l'entrée ouest, depuis l'axe autoroutier A75, et en bordure du chemin de Compostelle GR65, notre complexe sportif de la Baisse compte cinq terrains de tennis dont un en intérieur, deux stades de foot homologués dont un avec revêtement synthétique, un premier bâtiment comprenant un dojo et une salle des associations. Plus au cœur du village, nous avons un terrain de pétanque extérieur et un boulodrome couvert, un gymnase municipal multiples activités et une aire de jeux enfants et adolescents avec des jeux électronique « I-CON » digne des meilleurs sites d'attractions que l'on connaît sur le territoire national.

Notre commune rurale a toujours recherché des équipements nouveaux et innovants adaptés à la demande réelle de sa population mais également, à l'image des plus grands afin d'attirer les visiteurs urbains curieux de visiter ou apprécier notre territoire pour quelques jours ou plusieurs semaines.

Afin de compléter nos offres d'activités, la Commune souhaite se doter d'un « Pumptrack », nouveau concept de circuit cyclo-cross sur bitume pour que les jeunes, les adolescents mais

aussi les seniors, puissent s'adonner à une activité physique. Cette attraction permettra aux plus anciens d'accompagner leurs enfants ou petits-enfants sur ce site dédié aux activités sportives et de loisirs, mais également ce sera aussi le terrain idéal pour les écoles du bourg afin d'initier les plus jeunes aux joies de l'équilibre en vélo de draisienne.

Pour que l'offre soit complète pour nos clubs sportifs nous avons décidé de favoriser le développement de la découverte de l'activité physique en proposant un terrain multisports où pourront se pratiquer les activités collectives comme le football, le handball, le basket, le tennis et aussi les sports scolaires primaires avec un mini terrain brésilien (mini but).

A proximité immédiate de ce complexe un plateau de fitness permettra de pratiquer l'échauffement à vélo ou sur un appareil fixe de s'étirer en fin d'effort.

A cela doit s'ajouter une réfection entière du sol pour supporter ces équipements sur ce terrain en plaine confronté à grand taux d'humidité avec des différences de températures de climat de moyennes montagnes.

Les deux terrains de tennis central complètement détériorés seront l'emplacement idéal pour l'implantation de ce projet en empiétant sur l'ancien terrain de quille.

Compte tenu de ces éléments, le projet d'équipements du complexe sportif de la Baïsse se décompose en deux tranches :

➤ La tranche 1 comprenant :

- la démolition des 2 terrains de tennis détériorés à proximité de la halle couverte avec enlèvement du grillage et poteau, le décaissement du sol béton et le nettoyage de la plateforme pour un montant de 9 002,00 € HT ;
- un circuit de « Pumptrack » d'une longueur totale de 720 ml sur une surface d'environ 2 000 m², doté de tous les aménagements nécessaires à son intégration et sa construction (terrassement, remblais, bitume, plantation, abords, etc.) pour un montant total de 125 210 € HT ;

Le montant total des travaux de la tranche 1 est de 134 212 € HT.

➤ La tranche 2 comprenant :

- la construction et la pose d'un plateau multisports et fitness pour un montant de 104 652.89 € HT ;
- la réfection de l'infrastructure de la surface de support avec drainage et évacuation pour un montant total de 53 432.31 € HT ;

Le montant total des travaux de la tranche 2 est de 158 085.20 € HT.

Le montant total du projet s'élève 292 297,20 € HT.

Monsieur le Maire propose le plan de financement suivant :

Tranche 1 : construction et aménagement d'un circuit « pumptrack »		
Montant total des dépenses		134 212,00 €
Subvention DETR	40 263,00 €	30,00%
Subvention Département de la Lozère contrat territoriaux	26 842,00 €	20,00%
Subvention Région Occitanie	40 263,60 €	30,00%
Autofinancement	26 843,40 €	20,00%
Tranche 2 : construction et aménagement d'un terrain multisport et d'un plateau fitness		
Montant total des dépenses		158 085,20 €
Subvention ANS	126 468,16 €	80,00%
Autofinancement	31 617,04 €	20,00%

Suite à l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- APPROUVE le projet d'aménagement du complexe sportif de la Baisse composé de deux tranches :
 - Tranche 1 : construction et aménagement d'un circuit « pumptrack »
 - Tranche 2 : construction et aménagement d'un terrain multisport et d'un plateau fitness
- APPROUVE la demande de subvention auprès de la Région Occitanie concernant la tranche 1 relative à la construction et l'aménagement d'un circuit « pumptrack » ;
- APPROUVE la demande de subvention auprès de l'Agence Nationale du Sport (ANS) dans le cadre de l'opération « 5000 terrains de sport d'ici 2024 » concernant la tranche 2 relative à la construction et l'aménagement d'un terrain multisport et d'un plateau fitness ;
- APPROUVE le plan de financement suivant :

Tranche 1 : construction et aménagement d'un circuit « pumptrack »		
Montant total des dépenses		134 212,00 €
Subvention DETR	40 263,00 €	30,00%
Subvention Département de la Lozère contrat territoriaux	26 842,00 €	20,00%
Subvention Région Occitanie	40 263,60 €	30,00%
Autofinancement	26 843,40 €	20,00%
Tranche 2 : construction et aménagement d'un terrain multisport et d'un plateau fitness		
Montant total des dépenses		158 085,20 €
Subvention ANS	126 468,16 €	80,00%
Autofinancement	31 617,04 €	20,00%

- AUTORISE Monsieur le Maire à satisfaire toutes les démarches et à signer tous documents concernant ce projet.



Le Maire,

Samuel SOULIER

Envoyé en préfecture le 30/09/2022

Reçu en préfecture le 30/09/2022

Affiché le



ID : 048-214801326-20220902-1402092022-DE

